

Vers une agence régionale de la biodiversité...

Appui technique – ingénierie territoriale

I - Objectifs de l'atelier

Lors du séminaire du 31 janvier, les acteurs ont fait émerger un fort besoin d'appui au montage et à l'accompagnement de projets en lien avec la biodiversité. Souvent, les bonnes volontés ne savent pas comment s'y prendre ni vers quelle personne ou structure ressource se tourner. Ce besoin est explicitement repris dans le projet de feuille de route de la future ARB.

L'objectif de l'atelier visait à définir les cibles prioritaires (acteurs, projets, territoires), puis à identifier des actions concrètes pouvant être mises en place rapidement. La synthèse ci-dessous reprend les principales propositions assorties de questionnements exprimés par les participants de l'atelier.

II - Synthèse de l'atelier

A) Un appui pour qui et pour quels types de projets ?

- **Les acteurs et structures à accompagner**

- ☞ **Les collectivités locales** : notamment les communes rurales avec des déficits d'ingénierie, et les communautés de communes, ces dernières bénéficiant généralement d'une assise géographique pertinente et d'une structuration opérationnelle suffisante pour favoriser l'émergence de projets.

- ☞ **Les citoyens et les professionnels** usagers ou exploitants des ressources naturelles (particuliers, agriculteurs, forestiers...).

- ☞ **Les petites structures publiques** ou privées (entreprises ou associations).

Sont par ailleurs distingués :

- les porteurs d'idées : besoin d'accès à l'information, de retours d'expériences, besoin d'appui pour concrétiser le projet,

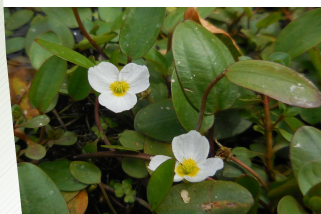
- les porteurs de projets : besoin d'appui sur les aspects administratifs (quelles réglementations applicables, quelles autorisations solliciter...), l'ingénierie financière (quel financeur solliciter, appui au montage de dossiers notamment sur les fonds européens) et technique (besoin de modèles de cahier des charges techniques).

- **Les types de projets à accompagner**

On retient notamment :

- ☞ **Les actions aux effets mesurables, sources de références** ; l'évaluation du gain écologique méritera une attention particulière.

- ☞ Les interventions en faveur des **corridors écologiques** (« trame verte et bleue »).



Sont par ailleurs distingués :

- les démarches de planification ou d'aménagement du territoire (ex : SCOT),
- les projets dont l'objectif principal est de maintenir et/ou favoriser la biodiversité,
- les projets à vocation économique au sein desquels les enjeux de biodiversité doivent être pris en compte.

Les initiatives locales peuvent être dissociées des projets issus d'un cadrage ou obligation réglementaire.

Les participants ont renvoyé à une prochaine réflexion régionale les réponses à apporter aux questions suivantes :

- faut-il réserver l'essentiel de l'accompagnement aux projets en faveur de la préservation de la biodiversité, ou bien étendre notablement l'appui de l'ARB aux projets en faveur de la reconquête de la biodiversité ?
- faut-il favoriser les projets de grande ampleur tout en étant conscient que le maintien de la biodiversité passe par de petites actions reproductibles (« politique des petits pas »).

- **Les territoires à accompagner**

☞ L'ARB devra avoir une attention sur les **territoires orphelins** et être motrice sur des **zones de biodiversité ordinaire** sans toutefois exclure les territoires à fort enjeux de biodiversité.

B) Quelles actions ?

Parmi les actions proposées, plusieurs sont identifiées comme pouvant être menées par la future ARB en tant que structure. D'autres relèvent plutôt d'une stratégie de la biodiversité qui appartient aux décideurs et financeurs régionaux.

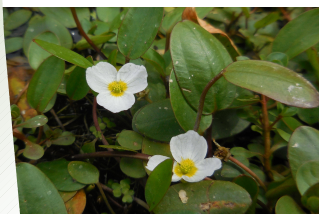
- **Éléments préalables**

☞ **Développer et renforcer l'animation territoriale** est essentiel pour faire émerger des projets / initiatives, accompagner leur réalisation tant sur les plans technique qu'administratif et financier, et les valoriser comme source d'émulation et d'entraînement

☞ La **mise en synergie** des différents financeurs que sont notamment l'État, la Région, les Agences de l'eau et les départements est nécessaire.

NB : la diversité des sources de financement, et des modalités de mobilisation qui leur sont propres, constitue une réelle difficulté aujourd'hui pour l'émergence des projets ;

☞ **La future ARB ne doit pas se substituer aux acteurs de la biodiversité existants mais a vocation à permettre leur mise en réseau** (« mettre de l'huile dans les rouages »), fluidifier ; elle ne doit pas concurrencer les bureaux d'études existants, ce n'est pas une assistance à maîtrise d'ouvrage, mais c'est une structure extérieure qui apporte des outils aux porteurs de projets.



- **Mise en réseau des acteurs**

L'action est jugée prioritaire.

- **À l'échelle régionale,**

- ☞ Élaborer un **annuaire des acteurs** par thématique, personnes ressources ...

NB : un travail fin sera à conduire sur les informations à y intégrer pour en faire un outil efficace et facilement utilisable.

- ☞ **Identifier des référents**, personnes ressources par thématique.

- **À l'échelle infra-régionale,**

- ☞ Aider à l'**identification des acteurs et de la bonne échelle d'intervention** selon le type de projet (échelle du pays, de la communauté de communes, de la d'une commune...).

- ☞ Faciliter la **mise en réseau locale des animateurs présents** sur les territoires : animateurs LEADER, du Pays, Natura 2000, eau, TVB ...

Une plus-value de l'ARB sera dans sa capacité à faire travailler ensemble des personnes et structures qui ne le font pas aujourd'hui (décloisonnement des acteurs, aux intérêts parfois différents).

- **Formation, sensibilisation, mobilisation, accompagnement des élus**

- ☞ Aider à organiser des **réunions d'information locales** afin de préciser les enjeux locaux, accompagnées de visites terrain permettant de montrer des réalisations concrètes, des expériences.

- ☞ Organiser des **journées d'expériences techniques** avec visites de sites (disséminées dans la région et pas seulement sur Orléans).

- ☞ Faire de l'ARB un **lieu de recensement et d'accompagnement des propositions** des acteurs locaux.

- **L'ARB, centre de ressources**

- ☞ Être le **guichet unique d'accès à l'information**, premier relais qui oriente les porteurs de projets vers le bon interlocuteur tant sur les procédures administratives que financières.

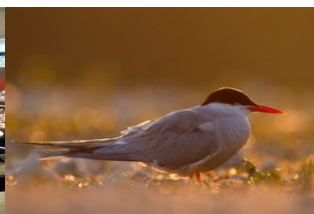
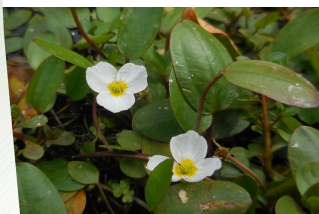
- ☞ Élaborer et mettre à disposition une **feuille de route pour chaque type de projet** : un document « check-list » identifiant les étapes à respecter dans la réalisation d'un projet.

- ☞ Rédiger et mettre à disposition des **cahiers des charges techniques** type selon les catégories de projets.

- ☞ Proposer un **appui juridique** en cas de questions ponctuelles.

- ☞ **Relier le monde de la recherche et les acteurs des territoires** en diffusant les résultats de recherches (ex : espèces exotiques envahissantes).

- ☞ Diffuser des **méthodes et outils sur l'évaluation du gain écologique** d'un projet.



- **Valorisation des projets**

- ☞ **Recenser et valoriser les expériences.**

NB : cette action pourrait prendre la forme d'un « catalogue des expériences » incluant des éléments d'analyse des opérations menées avec les atouts, contraintes, difficultés rencontrées y compris des échecs ... Ce pourrait également être un catalogue de projets types identifiant quelques actions simples à réaliser et dont l'efficacité a été démontrée. Toutefois, il conviendra de s'interroger en amont sur la façon dont ces outils seront mis à jour, et la volonté des acteurs de l'alimenter ...

- ☞ Réaliser une **communication soutenue sur quelques opérations simples** de maintien de la biodiversité qui ont démontré leur efficacité quant au gain écologique.

- ☞ Mettre en place des moyens (y compris financiers) pour **inciter les porteurs de projets à faire un retour d'expérience** à la fin du projet.

III - Modalités d'animation de l'atelier :

L'atelier était organisé en trois étapes :

- Les participants étaient répartis en huit groupes de huit personnes, chaque groupe remplissant une grille de questionnement ;
- Les groupes de huit se sont ensuite réunis par deux pour former des groupes de seize personnes pour une première synthèse ;
- Enfin, une restitution collective sur la base du support de questionnement diffusé en diaporama : le premier groupe réalisant une restitution complète de ses réflexions, les groupes suivants apportant des compléments.

